



Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLÈRE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 064-216401299-20240409-20240410-DE



Délibération n° 2024-04-10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLÈRE

SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 8 avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :

02/04/2024

Date d'affichage :

02/04/2024

Présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, Mme FRANCO, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, Mme FERRER, M. BAYSSAC, Mme DE BOISSEZON, M. CABANES, Mme LOURAU, M. MAUBOULES, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. BALMORI, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme FOURCADE, M. LARCHER, M. RIBETTE, Mme BOGNARD, M. LESCHIUTTA, Mme FLOUS.

Nombre de membres :

Afférents : 31

Présents : 22

Qui ont pris part au vote : 31

Absents excusés : M. CHAVIGNÉ, M. OCHEM, M. NASSIEU-MAUPAS, M. COLLET, Mme LABOURET, Mme WEISS, M. MONTAUT, Mme VEILHAN, Mme SCHIANO, M. FRETAY, M. DEFASNE.

Votes :

Pour : 31

Contre :

Abstentions :

Pouvoirs : M. CHAVIGNÉ à Mme AUCLAIR, M. OCHEM à M. JACOTTIN, M. NASSIEU-MAUPAS à M. BALMORI, M. COLLET à Mme FRANCO, Mme LABOURET à Mme GARCIA-ORCAJADA, Mme WEISS à Mme DE BOISSEZON, M. MONTAUT à Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. FRETAY à M. LESCHIUTTA, M. DEFASNE à Mme BOGNARD.

Secrétaire de séance : M. Arnaud JACOTTIN

N° 2024-04-10

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE DES STADES « DES CHAMPS » ET « HUGOT » – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN-PYRÉNÉES

RAPPORTEUR : Frédéric MAZODIER

La commune de Billère a décidé de remplacer les éclairages existants des stades municipaux "des Champs" et "Hugot", très anciens et énergivores, par des projecteurs Led et de nouvelles armoires électriques :

- Stade Hugot : changement de 5 projecteurs du demi-terrain d'entraînement
- Stade des Champs : remplacement de 10 projecteurs.

Les nouvelles armoires électriques permettront de dissocier les deux terrains (terrain à 11 et terrain à 7 pour le stade des Champs et côté Softball et Rugby pour le stade Hugot).

L'objectif est d'allier une baisse des consommations énergétiques estimée à 40% avec une amélioration des conditions d'entraînements.

Le coût prévisionnel pour le stade des Champs est de 40 000€ HT et 20 000€ HT pour le stade Hugot.

Plan de financement prévisionnel

Collectivité	Montant HT	%
Fonds de concours Com. Agglo	18 000€	30 %
Commune	42 000€	70 %
TOTAL	60 000 €	100 %

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le projet présenté d'un montant total de 60 000€ HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à hauteur de 30% du projet évalué à 60 000€ HT soit 18 000€ HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère

2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Jean-Yves LALANNE

Délibération rendue exécutoire
après transmission à la Préfecture le :
Mise en ligne sur le site internet le :


